

Assurance-chômage—Loi

Il faut que le gouvernement nous promette deux choses, monsieur le Président. D'une part, de viser le plein emploi afin de réduire les versements au titre de d'assurance-chômage, ce qui réduirait le risque d'une augmentation des cotisations. D'autre part, il faut que le mode de financement de la caisse d'assurance-chômage soit aussi équitable que possible. Cela signifie que la majeure partie des sommes versées dans la caisse d'assurance-chômage devrait provenir des recettes générales au lieu de provenir uniquement des cotisations. C'est une question importante et urgente, car le montant des cotisations a considérablement augmenté et que par ailleurs il est encore possible qu'elles augmentent de nouveau cet automne.

Le second problème que ne règle pas le projet de loi c'est celui des travailleurs en chômage depuis longtemps qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage et qui doivent donc réclamer les prestations de bien-être social. Notre parti a réclamé à de nombreuses reprises l'extension de la période d'indemnisation afin qu'ils puissent toucher un revenu acceptable sans être obligés de se tourner vers le bien-être social avec les traumatismes qui en découlent. Pour être plus précis, nous avons demandé à ce que la période pendant laquelle les travailleurs au chômage peuvent toucher les prestations d'assurance-chômage soit prolongée de 26 semaines. Le gouvernement nous a répondu que c'était impossible parce que cela coûterait beaucoup trop cher. Le gouvernement ne semble pas comprendre que l'argent provient de toute façon du trésor public, qu'il s'agisse des prestations au titre de l'assurance-chômage ou au titre du bien-être social. Le gouvernement n'économise guère d'argent en refusant de verser les prestations d'assurance-chômage.

C'est une question de dignité, monsieur le Président. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de reconnaître qu'il est de son devoir de veiller à ce que les Canadiens trouvent du travail. S'il n'est pas prêt à leur fournir des emplois, il doit au moins leur assurer un revenu en leur versant les prestations d'assurance-chômage. Les travailleurs ont cotisé et par conséquent, ils y ont droit. Si le gouvernement refuse de leur verser les prestations d'assurance-chômage, ils sont naturellement contraints de réclamer les prestations de bien-être social. L'argent sort des poches du gouvernement d'une manière ou d'une autre.

C'est avec intérêt que j'ai appris en lisant un article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui que le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), l'un des principaux candidats à la course à la direction du parti conservateur, réclame, tout comme le Nouveau parti démocratique, le prolongement de la période de versement des prestations d'assurance-chômage. Si le parti libéral voulait bien suivre l'exemple du parti conservateur, les chômeurs pourraient toucher les prestations d'assurance-chômage et nous conserver un peu plus de dignité. Je voudrais vous lire un extrait de l'article en question où l'on dit ceci:

Il ne devrait pas y avoir de limite pour le versement des prestations d'assurance-chômage pour les travailleurs dont le salaire est la seule source de revenu des familles qui habitent dans des régions où le taux de chômage dépasse 10 p. 100.

Autant que je sache, monsieur le Président, la moyenne nationale du chômage est supérieure à 10 p. 100. Cette déclaration va clairement dans le sens des efforts que notre parti déploie en vue d'amener le prolongement de la période de versement des prestations d'assurance-chômage afin que les travailleurs disposent d'un revenu décent au lieu d'être contraints de réclamer les prestations au titre du bien-être social. Nous

savons tous qu'il y a quelque chose de traumatisant à toucher les prestations de bien-être social. L'article se poursuit en ces termes:

Le versement ininterrompu des prestations... n'accroîtrait pas énormément les dépenses d'aide sociale, étant donné que les bénéficiaires de l'assurance-chômage seraient obligés sinon de réclamer les prestations au titre du bien-être social, faute de pouvoir trouver un emploi.

L'un des principaux candidats à la direction du parti conservateur est donc d'accord avec notre position au sujet des prestations d'assurance-chômage. Je m'en réjouis. J'espère que le gouvernement va tenir compte des arguments avancés par le député d'Etobicoke-Centre qui a fait remarquer que le gouvernement allait de toute façon devoir verser les prestations de bien-être social et par conséquent, il est temps de prolonger la période de versement des prestations d'assurance-chômage. Le député fait remarquer que le taux de chômage dépasse 10 p. 100. Je me réjouis qu'il ait réclamé l'extension de la période de versement des prestations d'assurance-chômage. Il serait préférable pour la population et le gouvernement de prolonger cette période plutôt que d'obliger les travailleurs à réclamer les prestations au titre du bien-être social, parce que le gouvernement n'a pas réussi à tenir sa promesse en matière de création d'emplois.

Le projet de loi concerne essentiellement les prestations de maternité. Nous nous réjouissons que l'on cherche à supprimer certaines injustices dont sont victimes les femmes. Il y a notamment cette fameuse règle des dix semaines qui oblige les femmes à avoir travaillé entre des dates très précises pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage en cas de grossesse. Sans vouloir me perdre dans les détails, je dirais que cette règle magique des dix semaines laissait supposer que si une femme tombait enceinte, elle se précipitait immédiatement sur le marché du travail pour se trouver un emploi et ainsi avoir droit aux prestations d'assurance-chômage, et exploitait de ce fait le système. De toute évidence, le gouvernement a reconnu que tel n'était pas le cas. Dans la conjoncture économique actuelle, il est difficile d'imaginer que quiconque puisse trouver du travail. Nous nous réjouissons donc de ce changement.

● (1220)

En supprimant l'article 46, le gouvernement s'assure d'une plus grande souplesse dans l'administration des prestations de maternité, et nous en sommes fort heureux, monsieur le Président.

Mais le plus important de ces changements a été de permettre aux parents adoptifs de bénéficier des prestations d'assurance-chômage. C'est là une mesure que notre parti réclame depuis longue date. Je note, par exemple, que ma collègue, l'honorable représentante de New Westminster-Coquitlam (M^{lle} Jewett) avait déposé un projet de loi d'initiative privée concernant les prestations d'assurance-chômage pour les parents adoptifs, à l'instar aussi de mon collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Par conséquent, nous souscrivons de tout cœur à cet élargissement du droit aux prestations d'assurance-chômage dans le cas des parents adoptifs qui pourront désormais en bénéficier au même titre que les parents naturels à l'heure actuelle.

Il est intéressant de voir comment le gouvernement a étendu aux parents adoptifs le droit à ces prestations. Ainsi, en permettant à ces derniers de bénéficier de l'assurance-chômage